



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## LILIA

Date de révision 19-nov.-2024 Version 2 Remplace la version : 07-avr.-2022 Codes produit FNG56983-33  
Date d'impression 19-nov.-2024 ADM.03503.F.1.A 9510780

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## LILIA

#### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide, Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA France s.a.s.  
33, rue de Verdun  
92156 SURESNES Cedex  
Tel: (+33) (0)1 41 90 16 96  
Fax: (+33) (0)1 46 42 71 17

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail fds@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :  
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Effets sur ou via l'allaitement	Lact - (H362)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Fluxaproxad , N-(n-Octyl)-2-pyrrolidinone, Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated (7-15 EO)

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence** P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
 P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P410 - Protéger du rayonnement solaire  
 P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Mentions de danger spécifiques de l'UE** EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Phrases supplémentaires pour PPP** SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.  
 Délai de rentrée: 48 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

**2.3. Autres dangers**

**PBT & vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Aucun(e) connu(e).

**Polluants organiques persistants** Sans objet.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH

					[CLP]			
Acétophénone	98-86-2	202-708-7	606-042-00-1	35 - 39	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)			01-211953316 9-37-0002
N-(n-Octyl)-2-pyrrolidinone	2687-94-7	403-700-8	613-098-00-0	15 - 19	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)			01-000001533 5-74-0000
Prothioconazole	178928-70-6	605-841-2	613-337-00-9	13 - 16	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M = 10 M = 1	Aucune donnée disponible
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated (7-15 EO)	78330-21-9	-		10 - 13	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Poly(oxy-1,2-ethanediy l), .alpha.-[tris(1-phenylethyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-	99734-09-5	-		8 - 11	Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Fluxapyroxad	907204-31-3	-	616-228-00-4	6 - 9	Lact. (H362) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=1 M=1	Aucune donnée disponible
Tristyrylphenol ethoxylate phosphate ester	114535-82-9	-		1 - 4	Eye Irrit. 2 (H319)			Aucune donnée disponible
Acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	015-011-00-6	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Corr. 1B :: C>=25% Skin Irrit. 2 :: 10%<=C<25%		Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours: Attention à votre propre protection.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les



<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.5 ppm STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

##### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

<b>Protection des mains</b>	Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
<b>État physique</b>	: liquide		
<b>Couleur</b>	: jaune clair au marron clair		
<b>Odeur</b>	: Aucune information disponible		
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 2 - 3	CIPAC MT 75.3	
<b>Point de fusion / point de congélation °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point / intervalle d'ébullition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: 92.5	EC A.9; ISO 2719:2002 E	
<b>Taux d'évaporation</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Sans objet		
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 1.03 - 1.13	OCDE 109; EEC A.3	
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: 420	EC A.15	
<b>Température de décomposition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: 11.5	OPPTS 830.7100	
<b>Tension superficielle</b>	: 36.29	OCDE 115; A.5	
<b>Granulométrie</b>	: Sans objet		

### **9.2. Autres informations**

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif  
Propriétés comburantes : Non comburant

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: >2000	Rat	OCDE 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: >2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: >5.28	Rat	OECD 436	
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant oculaire sévère	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Souris	OCDE 429	

**Toxicité chronique****Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Prothioconazole : Non classé  
 Fluxapyroxad : Non classé

**Cancérogénicité****Nom chimique**

Prothioconazole : Non cancérogène  
 Fluxapyroxad : Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction****Nom chimique**

Prothioconazole : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.  
 Fluxapyroxad : Effets sur ou via l'allaitement

**STOT - exposition unique****Nom chimique**

Prothioconazole : Non classé  
 Fluxapyroxad : Non classé

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Prothioconazole : Non classé  
 Fluxapyroxad : Non classé

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Prothioconazole : Non classé  
 Fluxapyroxad : Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** : Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** : Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 3.72	Rainbow trout	OCDE 203	semi-static
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 6.58	Daphnia magna	OCDE 202	Statique
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 8.70	P. subcapitata	OCDE 201	Biomasse
Autres végétaux CE50 mg/l	: ----			

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Crustacés NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			

**Autres végétaux NOEC mg/l** : Aucune donnée disponible

#### Toxicité terrestre

**Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg**

**Nom chimique**

Prothioconazole : > 2000 Colin de Virginie FIFRA 71-1

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee**

**Nom chimique**

Prothioconazole : > 71 Apis mellifera OCDE 213

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Dégradation abiotique

**Eau DT50 jours**

**Nom chimique**

Prothioconazole : 0.8 - 1.0 OCDE 308

**Terrestre DT50 jours**

**Nom chimique**

Prothioconazole : 2.8 OCDE 307

##### Biodégradation

**Nom chimique**

Fluxapyroxad : N'est pas facilement biodégradable OECD 301B

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow**

**Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Prothioconazole	: 3.04	OCDE 117	pH 7; 20 ° C
Fluxapyroxad	: 3.1	OCDE 117	20 ° C; pH 7

#### **Facteur de bioconcentration (BCF)**

**Nom chimique**

Prothioconazole : 19.7 OCDE 305

Fluxapyroxad : 36 - 37 OCDE 305

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Adsorption/désorption**

**Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Prothioconazole	: 1765	OCDE 312	Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits** Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

inutilisés	conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad), 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6

### RID

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad), 9, III
Danger pour l'environnement	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

### IMDG

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad), 9, III, Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Polluant marin	P
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
IMDG stockage et séparation	Category A Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

### IATA

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Prothioconazole, Fluxapyroxad), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197
<b>Code ERG</b>	9L



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

<b>Non commercial/désignation</b>	<b>Numéro(s) d'enregistrement</b>	<b>Date</b>
Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Réglementations nationales</b>		

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014):  
 Rubrique n°4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2  
 Rubrique n°1436 : Stockage ou emploi de liquides combustibles de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C.  
 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 19-nov.-2024

**Motif de la révision** Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route  
 ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
 CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service  
 EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS  
 EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
 ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
 IATA - Association internationale du transport aérien  
 ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
 LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
 LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
 OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
 RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
 STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Classification of the mixture

H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Méthode de classification

Classification basée sur les données de test.  
 Classification basée sur une méthode de calcul.  
 Classification basée sur une méthode de calcul.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

---

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité